PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 16 août 2022 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 16 août 2022 à 19h36.

2022-08-01 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire David McKay demande à madame Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022
3.3. Renouvellement de l'entente-cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances
3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'aide financière auprès de la *Caisse Populaire Desjardins* pour le souper des joueurs de pétanque
4.2. Demande d'autorisation de passage pour le *Weekend pour combattre le cancer 2022*
5. Ressources humaines
5.1. Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à un contrat d'assurance collective
5.2. Embauche d'une secrétaire surnuméraire
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation des factures de juillet 2022
6.2. Dépôt du rapport financier trimestriel
6.3. Autorisation de paiement à *Marquage Sud-Ouest* pour le prémarquage et le marquage du terrain de basketball et pickleball au Parc Léon-Prieur
6.4. Autorisation de paiement à *Entreprise S. Besner inc.* pour les travaux de retraitement sur place du 8e rang
6.5. Contrat de location d'un copieur multifonctions *XEROX*
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Embauche d'un pompier au service de Sécurité incendie
9.2. Remise des dons amassés lors du lave-auto du service de Sécurité incendie à la *Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés* (FPQGB)

10. Travaux publics et voirie
10.1. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour les Matériaux pour les travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-001
10.2. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour les Travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-002
10.3. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour les Matériaux pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-003
10.4. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour les Travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-004
11. Transport et déneigement
12. Hygiène du milieu et environnement
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13.1. Avis de motion et dépôt du second projet de *Règlement numéro 282-10-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 282 afin de revoir l'encadrement du cannabis*
13.2. Second projet de *Règlement numéro 282-10-22 modifiant le règlement de zonage numéro 282 afin de revoir l'encadrement du cannabis*
13.3. Avis de motion et dépôt du second projet de *Règlement numéro 282-11-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 282 afin de revoir certaines dispositions concernant les bâtiments accessoires à l'habitation*
13.4. Second projet de *Règlement numéro 282-11-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 282 afin de revoir certaines dispositions concernant les bâtiments accessoires à l'habitation*
13.5. Consultation publique – Demande de dérogation mineure numéro 22-57 – lot 3 767 512
13.6. Consultation publique – Demande de dérogation mineure numéro 22-58 – lot 3 767 101
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1. Autorisation de signature du contrat pour le cours privé « Moi je garde » offert par le *Centre de formation en secourisme du Québec*
14.2. Autorisation de signature du contrat pour les cours privés « Secourisme d'urgence » offert par le *Centre de formation en secourisme du Québec*
14.3. Mandat à *Production Solo* pour les services d'animation et de musique pour le festival sportif du 17 septembre 2022
15. Autres sujets :
16. **Période de questions**
17. Levée de la séance ordinaire.

2022-08-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2022-08-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2022-08-04 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE-CADRE CONCERNANT LES TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES**

CONSIDÉRANT QUE, même si la MRC a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et des articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec* , confier

aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances ;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux cours d'eau prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE, même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivaudront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de conclure une entente pour le recouvrement des créances découlant des travaux effectués par la MRC en application des articles 104 et 105 de la *Loi sur les compétences municipales ;*

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode et le maire monsieur David McKay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

2022-08-05 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA *CAISSE POPULAIRE DESJARDINS* POUR LE SOUPER DES JOUEURS DE PÉTANQUE**

CONSIDÉRANT QUE la pétanque est une activité organisée par des bénévoles ;

CONSIDÉRANT QU'ils organisent un souper pour souligner la fin de la saison ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité promouvoit les activités de cette nature ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'*Œuvre des Terrains de Jeux* (OTJ) ont démissionné et que l'organisme à but non lucratif n'a pas repris d'activités depuis à ce nom ;

CONSIDÉRANT la demande reçue par madame Johanne Larose en tant que responsable de cette activité pour une contribution financière auprès de la *Caisse Populaire Desjardins* au montant de 200,00 $;

il est proposé la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode à effectuer une demande d'aide financière auprès de la *Caisse Populaire Desjardins* au montant de 200,00 $ au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore pour le souper des joueurs de pétanque ;

DE RETOURNER le montant perçu de la *Caisse Populaire Desjardins* au montant de 200,00 $ à madame Johanne Larose, à la suite de la présentation de pièces justificatives.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-06 **DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LE *WEEKEND POUR COMBATRE LE CANCER 2022***

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER *Vélo Québec* à passer sur le territoire de la Municipalité à l'occasion du *Weekend pour combattre le cancer 2022* qui se déroulera le samedi 20 août 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-07 **ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA *FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS* (FQM) ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la *Fédération québécoise des municipalités* (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme ») ;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de *Desjardins Sécurité financière,* compagnie d'assuranc vie (ci-après : le « Contrat ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale *FQM Assurances inc.*, courtier en assurance collective le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers,* c. D-9.2 ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022 ;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente ;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat ;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions ;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme ;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant ;

QUE la Municipalité autorise *FQM Assurances inc.* et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à *FQM Assurances inc.* et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2022-08-08 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 31 juillet 2022	17 738,52 $
Prélèvements bancaires du 1er au 31 juillet 2022	14 758,68 $
Dépenses particulières payées du 1er au 31 juillet 2022	25 284,29 $
Comptes à payer au 31 juillet 2022	27 737,63 $
TOTAL	**85 519,12 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de juillet 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes de juillet 2022 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 juillet 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, dépose le rapport financier trimestriel pour la période du 1er janvier au 13 août 2022.

2022-08-09 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *MARQUAGE SUD-OUEST* POUR LE PRÉMARQUAGE ET LE MARQUAGE DU TERRAIN DE BASKETBALL ET PICKLEBALL AU PARC LÉON-PRIEUR**

ATTENDU la résolution 2022-06-26 adoptée à la séance ordinaire du 14 juin 2022 mandatant *Marquage Sud-Ouest* pour le prémarquage et le marquage du terrain de basketball et pickleball au Parc Léon-Prieur au montant de 900,00 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 034,77 $ taxes incluses, à *Marquage Sud-Ouest* pour le prémarquage et le marquage du terrain de basketball et pickleball au Parc Léon-Prieur.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-10 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *ENTREPRISE S. BESNER INC.* POUR LES TRAVAUX DE RETRAITEMENT SUR PLACE DU 8E RANG**

ATTENDU la résolution 2022-07-17 adoptée à la séance ordinaire du 12 juillet 2022 mandatant *Entreprise S. Besner inc.* pour les travaux de retraitement sur place du 8e rang au montant de 9 900,00 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 11 382,53 $ taxes incluses, à *Entreprise S. Besner inc.* pour les travaux de retraitement sur place du 8e rang.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-11 **CONTRAT DE LOCATION D'UN COPIEUR MULTIFONCTIONS *XEROX***

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du copieur actuel avec *Xerox* arrive à échéance le 31 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'offre de service reçue de *XMA Solutions Technologiques* propose la location d'un nouveau copieur plus performant et à moindre coût ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la location avec *Xerox* d'un copieur multifonctions « Altalink C8145 (couleur) » avec module de finition pour une durée totale de cinq ans aux conditions suivantes :

- Le coût de location mensuel est de 185,42 $ plus les taxes applicables ;
- Le coût de service des impressions noir et blanc est de 0,0070 $ la copie, plus les taxes applicables ;
- Le coût de service des impressions couleur est de 0,0580 $ la copie, plus les taxes applicables ;
- Le coût de service complet est inclus en totalité : service et entretien, pièces et main d'œuvre ainsi que toutes les fournitures ;
- Installation et formation incluses ;
- Toutes les conditions incluant les tarifs et les services sont fixes pour la durée totale du contrat de location ;

D'AUTORISER le maire, David McKay et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, à signer le contrat de bail de cinq ans avec *Xerox* pour un copieur multifonctions « Altalink C8145 (couleur) », aux tarifs et conditions fixes pour toute la durée du contrat de location.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-08-12 **EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'embauche de monsieur Julien Dagenais au poste de pompier volontaire ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-13 **REMISE DES DONS AMASSÉS LORS DU LAVE-AUTO DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA *FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRÛLÉS* (FPQGB)**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE REMETTRE, les dons amassés lors du lave-auto du service de Sécurité incendie, soit un total de 1 288.40$, à la *Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés* (FPQGB)

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-14 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 8E RANG NUMÉRO DE RÉFÉRENCE 2022-08-001**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumission sur invitation auprès de deux entreprises pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-001 ;

CONSIDÉRANT la soumission conforme reçue de *Meloche division de Sintra inc.* au montant de 87 749,78 $ taxes incluses pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-001 ;

CONSIDÉRANT la soumission conforme reçue de *Ali Excavation inc.* au montant de 102 756,77 $ taxes incluses matériaux pour les travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-001 ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour les Matériaux pour les travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-001 à *Meloche division de Sintra inc.* au montant de 87 749,78 $ taxes incluses.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-15 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 8E RANG NUMÉRO DE RÉFÉRENCE 2022-08-002**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumission sur invitation auprès de deux entreprises pour les travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-002 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de *Lavigne excavation inc.* au montant de 51 968,70 $ taxes incluses pour les travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-002 ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de resurfaçage du 8e rang numéro de référence 2022-08-002 à *Lavigne excavation inc.* au montant de 51 968,70 $ taxes incluses.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-16 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE DALHOUSIE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE 2022-08-003**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumission sur invitation auprès de deux entreprises pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-003 ;

CONSIDÉRANT la soumission conforme reçue de *Meloche division de Sintra inc.* au montant de 87 749,78 $ taxes incluses pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-003 ;

CONSIDÉRANT la soumission conforme reçue de *Ali Excavation inc.* au montant de 102 756,77 $ taxes incluses matériaux pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-003;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour les Matériaux pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-003 à *Meloche division de Sintra inc.* au montant de 87 749,78 $ taxes incluses.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-17 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE DALHOUSIE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE 2022-08-004**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumission sur invitation auprès de deux entreprises pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-004 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de *Lavigne excavation inc.* au montant de 49 669,20 $ taxes incluses pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-004 ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie numéro de référence 2022-08-004 à *Lavigne excavation inc.* au montant de 49 669,20 $ taxes incluses.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-18 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU SECOND PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 282 - 10 - 22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 282 AFIN DE REVOIR L'ENCADREMENT DU CANNABIS***

Avis de motion est donné et dépôt du second projet de règlement par le conseiller Paul Gauthier du *Règlement numéro 282-10-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 282 afin de revoir l'encadrement du cannabis.*

2022-08-19 **SECOND PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 282 - 10 - 22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 282 AFIN DE REVOIR L'ENCADREMENT DU CANNABIS***

Il est proposé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le second projet de *Règlement numéro 282-10-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 282 afin de revoir l'encadrement du cannabis.*

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2022-08-20 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU SECOND PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 282-11-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 282 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À L'HABITATION***

Avis de motion est donné et dépôt du second projet de règlement par la conseillère Kim Jones du *Règlement numéro 282-11-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 282 afin de revoir certaines dispositions concernant les bâtiments accessoires à l'habitation.*

2022-08-21 **SECOND PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 282-11-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 282 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À L'HABITATION***

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le second projet de *Règlement numéro 282-11-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 282 afin de revoir certaines dispositions concernant les bâtiments accessoires à l'habitation.*

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2022-08-22 **CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 22-57 – LOT 3 767 512**

À la demande du maire, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, explique la teneur de la demande de dérogation mineure numéro 22-57 et invite les personnes dans la salle à poser des questions ou à apporter des commentaires dans le cadre de la consultation publique préalable à l'adoption de la résolution relative à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 204-95* ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désignée comme étant le lot 3 767 512 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser une marge de recul avant allant jusqu'à 3,5 mètres alors que la règlementation exige une largeur de 6 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 22-57 ne touche pas à une norme relative aux usages et à la densité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme* en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte des règlements d'urbanisme causerait un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié aux deux endroits désignés par le Conseil, mentionnant que le Conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure numéro 22-57 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Télesphore recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 22-57, présenté par les requérants et propriétaires du 225, rue Principale, situé sur le lot 3 767 512 du Cadastre du Québec, conditionnellement au respect des recommandations,

POUR TOUT CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure numéro 22-57 requise dans le but de régulariser et de rendre conforme la marge de recul avant allant jusqu'à 3,5 mètres, alors que la règlementation exige une largeur de 6 mètres, conditionnellement au respect des recommandations du CCU, soit :

- Le propriétaire devra fournir un plan d'arpentage dans un délai de 6 mois à partir du 17 août 2022, soit le lendemain de la présente séance.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-23 **CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 22-58 – LOT 3 767 101**

À la demande du maire, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, explique la teneur de la demande de dérogation mineure numéro 22-58 et invite les personnes dans la salle à poser des questions ou à apporter des commentaires dans le cadre de la consultation publique préalable à l'adoption de la résolution relative à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 204-95* ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désignée comme étant le lot 3 767 101 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'un garage détaché jusqu'à 171 mètres carrés alors que la règlementation ne permet qu'une superficie de 140 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 22-58 ne touche pas à une norme relative aux usages et à la densité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme* en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié aux deux endroits désignés par le Conseil, mentionnant que le Conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure numéro 22-58 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Télesphore recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 22-58, présenté par les requérants et propriétaires du 133, rue Principale, situé sur le lot 3 767 101 du Cadastre du Québec, sans conditions,

POUR TOUS CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure numéro 22-58 requise dans le but d'autoriser l'agrandissement d'un garage détaché jusqu'à 171 mètres carrés alors que la règlementation ne permet qu'une superficie de 140 mètres carrés.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-24 **AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE COURS PRIVÉ « MOI JE GARDE » OFFERT PAR LE *CENTRE DE FORMATION EN SECOURISME DU QUÉBEC***

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, à signer le contrat pour le cours privé « Moi je garde » offert par le *Centre de formation en secourisme du Québec.*

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-25 **AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE COURS PRIVÉ « SECOURISME D'URGENCE » OFFERT PAR LE *CENTRE DE FORMATION EN SECOURISME DU QUÉBEC***

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, à signer le contrat pour le cours privé « Secourisme d'urgence » offert par le *Centre de formation en secourisme du Québec.*

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-08-26 **MANDAT À *PRODUCTION SOLO* POUR LES SERVICES D'ANIMATION ET DE MUSIQUE POUR LE FESTIVAL SPORTIF DU 17 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE MANDATER, *Production Solo* pour les services d'animation et de musique pour le festival sportif du 17 septembre 2022, au montant de 695,80 $ plus les taxes applicables

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

REMERCIEMENTS AU SERVICE INCENDIE POUR LE LAVE-AUTO

Les membres du Conseil tiennent à remercier tout le service incendie pour leur implication lors du lave-auto qui a eu lieu le 23 juillet dernier. Félicitations pour la somme amassée de 1 288,40 $ qui sera remise à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés (FPQGB).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-08-27 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier, appuyé par la conseillère Kim Jones et résolu que la séance ordinaire du 16 août 2022 soit levée à 19 h50.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay Maire	Danielle Glode Directrice générale et greffière-trésorière par intérim